

Frais de résiliation et remboursements

1. Programme de 1 an (2 termes)

① Pas de remboursement possible si vous annulez votre programme après la fin du premier terme.

② 50% des frais de scolarité du second semestre vous seront reversés si vous décidez d'annuler votre programme durant le premier semestre.

④ 90% des frais de scolarité vous seront remboursés si vous décidez d'annuler votre programme avant le début du premier semestre à la condition que vous renvoyiez le CoE. Seuls 50% du second semestre vous seront remboursés si vous êtes déjà entré au Japon avant d'annuler.

2. Programme de 6 mois (1 terme)

① Pas de remboursement possible si vous annulez votre programme après le début du terme.

② 90% des frais vous seront remboursés si vous annulez votre programme avant le début de celui-ci. Aucun remboursement ne sera effectué si vous êtes déjà au Japon au moment de votre annulation.

3. Programme de 10 semaines & 20 semaines

① Pas de remboursement possible si vous annulez votre programme après le début du terme.

② 50% des frais vous seront remboursés si vous annulez avant le début des cours.

*Les frais d'inscription ne pourront en aucun cas être remboursés.

*Les remboursements seront effectués une fois que l'école aura la confirmation que vous êtes bien sorti du territoire et que vous avez rendu votre carte de résident.

*Aucun remboursement ne sera possible si votre demande de visa est refusée par l'ambassade du Japon dans votre pays. L'école n'est en rien responsable du refus de délivrance de visa dans ce cas là.